

MÉTÉO SAHEL ET AFRIQUE DE L'OUEST

ANALYSE DE L'ACTUALITÉ POLITICO-SÉCURITAIRE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

FÉVRIER 2025

L'actualité météo du mois de février 2025 revient sur les temps forts des situations politiques et sécuritaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il est revenu sur ce numéro des similitudes en termes de défis sécuritaires liés au terrorisme, (Bénin, Mali, Niger, Burkina Faso, Togo) avec des attaques terroristes à Banikoara, Kobé, Tillabéri, Djibo, en plus des efforts de reconquête territoriale (Burkina : 71 %). Les tensions politiques pré-électorales dominent (Bénin 2026, Cameroun 2025, Guinée, Côte d'Ivoire), souvent marquées par des divisions internes et des controverses (audit électoral au Bénin, "Ivoirité" en Côte d'Ivoire). La répression de l'opposition ou de la société civile est récurrente (Guinée, Mali, Niger), tout comme les transitions politiques contestées (Niger, Burkina Faso). Les crises humanitaires, exacerbées par l'insécurité ou les réfugiés (Tchad : 716 000 soudanais), et les enjeux économiques (austérité au Sénégal, dette de 18 558 milliards FCFA) sont par ailleurs à l'ordre du jour dans ces pays. Enfin, un élan de renforcement de la diplomatie dans plusieurs pays (Bénin, Mauritanie, Côte d'Ivoire) est en vigueur.

Par ailleurs, on note que les contextes politiques diffèrent : le Tchad voit une domination électorale du MPS (45/46 sièges), tandis que le Togo bascule vers un régime parlementaire contesté, au moment où le Niger prolonge sa transition (5 ans) avec dissolution des partis. Le Sénégal se distingue par des avancées économiques (pétrole : 595,5 milliards FCFA), pendant que le Mali, semble confronté à une insécurité et un dissensus (boycott de la charte de réconciliation). La Mauritanie mise sur des accords énergétiques avec le Maroc, pendant que le Nigeria est confronté à des crises multiples (cybercriminalité, incendie scolaire : 17 morts). La Gambie célèbre son indépendance, mais le retour menaçant de Jammeh la singularise. Enfin, la Côte d'Ivoire renforce sa souveraineté militaire (rétrocession française), tandis que le Cameroun reste dans l'incertitude sur Biya.

BÉNIN

Vers une ouverture du jeu électoral ?

Il a déclaré clairement qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections présidentielles. Mais bien avant cela, après maintes critiques et réclamations sur l'intégrité du système électoral, le président Patrice Talon avait déjà fait montre d'une ouverture, en acceptant l'audit de la Liste Électorale Informatisée (LEI) préconisé par l'opposition, en vue de la présidentielle de 2026. Le 24 février, des membres du comité de pilotage de l'audit ont rencontré le chef de l'Etat Talon, dans le but de faire le point sur ses modalités de l'audit, son calendrier et les garanties d'indépendance des experts engagés. Quelques jours plus tôt, le Conseil des ministres du 19 février validait le décaissement de 159,4 millions de FCFA pour accompagner cette procédure. Devant les cinq experts - issus de la société civile - chargés de conduire l'audit, Talon s'est toutefois voulu ferme. « Il s'agit de déceler les insuffisances, qu'elles soient imputables à notre modèle actuel ou non, afin d'envisager des améliorations progressives », a-t-il précisé. Avant de marteler : « Vous n'êtes pas en mission pour la mouvance, vous n'êtes pas en mission pour l'opposition, vous êtes en mission pour la République ».

Pour le chef de l'État, cet audit devait être de nature rectificative et ne saurait remettre en cause le calendrier du processus électoral. D'ailleurs, la révision du code électoral n'est pas à l'ordre du jour.

« Je ne veux pas entendre dire que tant que ce n'est pas parfait, il n'y aura plus d'élection au Bénin », a-t-il insisté. Preuve des enjeux importants en présence, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et la Commission électorale nationale autonome (Céna) et la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ont tenu le 26 février, une réunion pour échanger sur les élections générales de 2026. Pour rappel, l'opposition porte trois principales demandes à ce propos. En sus de l'audit du fichier électoral pour garantir la transparence du processus électoral, elle réclame la révision du code électoral jugé exclusif et l'intégration de représentants de l'opposition dans les organes électoraux, notamment la Cena et la Cour constitutionnelle.

Pourparlers en vue de 2026 ?

En début de mois, l'ex-président Boni Yayi a visité deux ténors de la politique béninoise : Nicéphore Soglo, ancien président de la République et Adrien Houngbédji, ancien président de l'Assemblée nationale. Officiellement, il s'agissait pour le président du parti d'opposition Les Démocrates (LD) de présenter des vœux de nouvel an aux intéressés.

Néanmoins, certaines langues de l'opinion publique croient y lire des possibles signes de tractations en vue de 2026. De plus, après les critiques de Houngbédji sur la gouvernance de Talon. En principe, son Parti du renouveau démocratique (PRD) qu'il a fondé en 1990, a fusionné avec un des partis de la mouvance présidentielle, l'Union Progressiste du Renouveau (UPR). Présage d'un début de discordances de voix dans le camp présidentiel ? Dans tous les cas, lors d'un rassemblement des militants du PRD à Porto-Novo pour commémorer les 25 ans du décès d'El Hadj Moucharafou Gbadamassi, ancien vice-président du parti, Me Houngbédji s'est fendu d'un propos pour le moins énigmatique. « Priez pour moi, car l'ennemi n'est pas content. Si vous priez pour moi, son plan ne marchera pas », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, Yayi Boni a continué sa tournée de présentation de vœux de nouvel an. Le 11 février, l'ancien président a, cette fois-ci, rendu visite à Bruno Amoussou, ex-président de l'Assemblée nationale et ancien ministre sous Mathieu Kérékou. Rien de substantiel n'est publiquement sorti de ces échanges sur la situation politique du pays. Du côté du parti Les Démocrates, l'on annonce que le processus de désignation pour la présidentielle de 2026 est lancé.

Entre défis sécuritaires et ouverture diplomatique

Au nord du pays, les attaques djihadistes deviennent plus régulières que jamais. Après la sanglante attaque du 8 janvier dernier, une nouvelle attaque survenue le 15 février 2025 à Banikoara a été enregistrée. Bilan provisoire de la part des sources militaires : six soldats disparus et 17 assaillants neutralisés.

Dans le sillage de cette nouvelle déconvenue, le Général de division Fructueux Gbaguidi, Chef d'État-major général des Forces Armées Béninoises (FAB) s'est rendu le 18 février, au Camp Séro-Kpéra de Parakou, cœur stratégique de l'opération Mirador. Ceci pour une séance de travail avec les responsables militaires qu'il a dirigé en présence du Chef d'État-major de la Garde nationale et du Chef de la division opérations et emploi. Lors de cette réunion, l'échange a principalement porté sur la réévaluation et l'optimisation des stratégies de défense, le renforcement de l'efficacité de l'opération Mirador et l'intensification de la pression sur les assaillants.

D'un autre côté, le Bénin s'est fait une nouvelle santé diplomatique. Pour preuve, six nouveaux ambassadeurs ont été nommés en Inde, en Chine, au Maroc, aux États-Unis, au Koweït et au Qatar. Ces nominations s'inscrivent dans la volonté du pays de renforcer ses relations bilatérales à l'international. Toutefois, un bémol viendrait du rappel de l'ambassadeur près le Niger pour des propos considérés comme allant à l'encontre des positions officielles des autorités. En effet, lors d'une cérémonie tenue le 1er février à Gaya (sud du Niger), Gildas Agonkan avait déclaré : « Au nom de tous les Béninois, au nom des autorités du Bénin, je voudrais demander pardon au peuple nigérien parce que nous sommes des frères. Des choses graves se sont passées qui ont engendré des problèmes ici au Niger, ici à Gaya. »

BURKINA FASO

L'après-CEDEAO et incertitudes sécuritaires

Au Burkina Faso, la sortie de la CEDEAO fait toujours l'actualité, depuis que cette décision a été actée avec le Mali et le Niger. Il se pose la question de la mobilité dans cet espace régional qui inquiète beaucoup d'observateurs. C'est pourquoi, les délégations ministérielles de l'AES se sont réunies à Bamako les 22 et 23 février pour discuter de l'impérieuse nécessité d'entamer des pourparlers avec leurs homologues de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens. Les dirigeants des trois pays se disent "prêts à négocier dans un esprit constructif". Pourtant, le passeport de la confédération a été annoncé en grande pompe de même que le nouveau drapeau de l'organisation.

Pendant ce temps, les vagues de soutien au Capitaine Traoré se poursuivent dans le pays. Cette fois-ci, c'est au tour des populations de Markoye qui ont marché le 22 février dernier pour témoigner leur soutien au président de la transition, aux FDS et aux leaders de l'AES. Cette manifestation pacifique a vu la participation de milliers de burkinabè vivant dans une localité qui fait face à des défis d'ordre sécuritaire et socio-économique. Cette localité, parmi tant d'autres, attend de l'actuel régime des solutions face à leurs maux.

Sous le registre sécuritaire, les attaques terroristes continuent toujours de troubler le sommeil des populations malgré un net recul ces derniers mois.

Au début du mois de février, la ville de Djibo a enregistré une violente attaque terroriste revendiquée par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM). Cette ville est depuis quelques années "sous blocus" de ce groupe armé qui y fait assez souvent des exactions. Rappelons qu'en 2024, l'ultimatum des djihadistes avait fait fuir de nombreuses populations de Djibo. Il se pose ainsi la lancinante problématique du contrôle du territoire. Les autorités ont déployé l'artillerie lourde pour faire face à ces djihadistes et reconquérir le territoire dont une grande partie échappe à leur contrôle. Le capitaine Traoré a fait de cette reconquête du territoire une priorité.

D'après le Général de brigade Célestin Simporé, le taux d'occupation et de reconquête du territoire est d'environ 71%. Une grande avancée si on compare d'avec la situation il y a trois ans. Il a profité de l'hommage rendu, le 14 février 2025 aux forces combattantes, pour affirmer que la guerre est loin d'être terminée. A l'en croire, "...même si les groupes terroristes sont affaiblis sur tous les plans, à savoir logistique et psychologique. Nous ne sommes pas encore au bout du tunnel. Nous en sommes très conscients". Il mesure ainsi l'ampleur de la menace terroriste et réaffirme la ferme volonté du gouvernement à intensifier les efforts dans la lutte contre l'avancée du terrorisme.

Sur le terrain, les forces armées continuent d'infliger de lourdes pertes aux groupes terroristes présentes dans le pays. A titre illustratif, une opération du 10ème Bataillon d'intervention rapide (BIR 10), basé à Dédougou et les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) a contré une attaque le 8 février dernier. Cette opération de grande envergure a permis de récupérer une importante quantité d'armes et de matériels. Il est à noter que depuis quelques mois, ces opérations de ratissage se poursuivent et ont permis de tenir en échec des attaques terroristes.

De même, la surveillance s'accroît autour des entrées et sorties des étrangers. En effet, le gouvernement a adopté en conseil des ministres du 12 mars, le décret d'application de la loi du 22 février 2024 portant gestion du flux migratoire. En amont, les députés avaient adopté à l'unanimité le projet de loi qui va fixer les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, de sortie des nationaux et des étrangers du territoire national.

Cette loi devra permettre, selon les autorités, de renforcer le dispositif juridique et institutionnel de gestion des flux migratoires au Burkina Faso et contribuer à une lutte efficace contre le terrorisme et toutes les autres formes de criminalités organisées. Des observateurs craignent à travers son application une réciprocité de la part des pays de l'espace régional.

Par ailleurs, la double-attaque de mars 2018 a connu un rebondissement ce début d'année au Burkina Faso. En effet, l'état-major des armées burkinabè et l'ambassade de France à Ouagadougou ont été les cibles de ces attaques occasionnant près de 10 morts et plusieurs blessés. Récemment, le 26 février dernier, trois personnes ont été condamnées à perpétuité à l'issue du verdict du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes terroristes par le Tribunal de grande instance. Ils sont ainsi poursuivis pour "actes terroristes", "complicité d'assassinats" et "complicité de tentative d'assassinats".

CAMEROUN

La mémoire nationaliste, pomme de discorde

Le rapport de la commission sur le rôle de la France dans la répression des mouvements indépendantistes au Cameroun, remis il y a un mois aux présidents français et camerounais Macron et Biya, a visiblement ramené à la surface l'imaginaire polémique de la mémoire nationaliste du pays. Cette fois-ci, la source de querelles fut Ernest Ouandié, homme politique et figure de la lutte pour l'indépendance, mort fusillé en 1971 sous le régime du premier président camerounais, Ahmadou Ahidjo. Tout est parti d'un propos sur un plateau de télévision -le 23 février- du promoteur du mouvement politique Kwata, Abel Elimby Kobe. « Les Bamilékés d'Ernest Ouandié ont brûlé des villages entiers dans le Moungo (nord-est du pays, ndlr) pour prendre des terres. Ernest Ouandié est un grand bandit. Il ne faisait pas de la politique », a-t-il déclaré.

S'en est aussitôt suivi une vague de réactions. Dans un communiqué, le Manidem (Mouvement africain pour la nouvelle indépendance et la démocratie) a formellement condamné un propos « calomnieux, outrageant et provocateur. » Une « hérésie qui vise en réalité à semer le doute sur ce fils du Cameroun, sur son rôle dans l'histoire de notre pays ! », a réagi Armand Noutack II, ancien militant du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC).

Membre du Mouvement pour la renaissance du Cameroun – parti du principal opposant Maurice Kamto -, Me Désiré Sikati a regretté le silence du Conseil national de la Communication (CNC), l'organe de régulation des médias dans le pays. L'historien camerounais David Eboutou a, pour sa part, appelé Abel Elimby à « rapidement faire amende honorable ». Par ailleurs, l'Elysée a notifié dans un communiqué que les présidents Macron et Biya se sont entretenus, le 8 février, sur les travaux de la commission de recherche.

Présidentielle de 2025, la grande expectative

Officiellement, l'on ne sait toujours pas si le président Paul Biya, au pouvoir depuis 42 ans, va briguer un nouveau mandat. Après la nouvelle polémique nationale survenue il y a un mois autour de la prochaine candidature de Biya, ce dernier n'a pas cherché à trancher le débat. « Je vous demande (...) de ne pas prêter l'oreille aux sirènes du chaos que font retentir certains irresponsables (...) Ne vous laissez pas non plus endormir par les promesses fallacieuses et pour la plupart irréalisables qu'ils essayent de vous vendre », a-t-il déclaré à l'endroit de la jeunesse au sujet de l'année électorale, dans une allocution donnée le 10 février – veille de la fête de la jeunesse au Cameroun.

Avant de poursuivre : « Je continuerai d'être à vos côtés pour relever les défis auxquels vous êtes confrontés ». Bref, le flou à propos de sa possible candidature reste donc de mise.

Parallèlement, dans l'arrondissement de Meyo du département de la Vallée du Ntem située dans la région du Sud, des violences intercommunautaires sont survenues le 20 février, causant la mort de deux personnes. Point de discorde : des manifestations de populations locales, exigeant le départ de « populations allogènes. » Selon l'opposant Maurice Kamto, ces « violences dans la région du Sud, socle granitique du président de la république » ne sauraient être déconnectées de la perspective du scrutin présidentiel de 2025.

Du côté de l'extrême-nord du pays, un mouvement d'humeur conduit par des membres des populations Toubouri contre la création du parc Ma Mbed dans le département du Mayo Kan, a causé quelques échauffourées.

Dans les localités de Kourbi et Guidiguis, les manifestants ont bloqué la Route Nationale n°12 et séquestré le Gouverneur de la région de l'Extrême-Nord, le Préfet du Mayo Kani, le Sous-préfet de Kaélé et leurs états-majors respectifs.

Leur revendication : la signature illico presto d'un décret portant annulation de la création du parc Ma Mbed. Dans la mêlée, les forces de l'ordre ont fait usage de la force en utilisant du gaz lacrymogène, pour libérer les autorités retenues. Selon le politologue camerounais E. Epiphane Yogo, « la mise en place d'une réserve naturelle dans une région où les communautés vivent depuis des générations, aurait dû nécessiter un dialogue préalable approfondi, impliquant non seulement l'administration centrale, mais aussi les chefs traditionnels, les élus locaux et les représentants communautaires ».

CÔTE D'IVOIRE

Tractations politiques et renforcement des stratégies sécuritaires

Au plan politique, le concept d'"Ivoirité" est en vogue sur la scène politique. En effet, Tidiane Thiam, candidat du Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) fait l'objet de critiques de la part de ses adversaires, voire au sein de sa propre formation politique. Le 18 février dernier, quatre militants de son parti ont contesté la légitimité de son élection devant les juridictions. Une affaire qui mérite une attention particulière puisque dans le passé, cette affaire a plongé le pays dans une crise sans précédent. Rappelons que l'ancien homme fort du Crédit Suisse a déposé à l'Ambassade de France à Abidjan sa demande de renonciation à la nationalité française. En tout cas, son duel avec Alassane Ouattara est très attendu par les observateurs.

Par ailleurs, la course pour la présidentielle est de plus en plus dans un clair-obscur. En effet, Alassane Ouattara n'a toujours pas annoncé sa candidature, pendant que Laurent Gbagbo est toujours dans l'incertitude. A 80 ans, ce dernier lutte toujours pour sa réinscription et a entamé en février une tournée politique nationale. Parviendra-t-il à avoir les moyens de sa politique et affronter de nouveau son rival historique? En tout cas, il est disposé à se battre pour une présidentielle "juste". De son côté, le riche homme d'affaires Jean-Louis Billon fait feu de tout le bois pour contrer la candidature de son frère de parti en l'occurrence Tidiane Thiam.

Ce dernier est entre deux fronts; les attaques émanant du pouvoir et de son propre clan de l'opposition. Il est toujours déterminé à en découdre avec ses "ennemis" politiques pour s'imposer lors des prochaines joutes électorales. Le 8 février dernier, il a rencontré les enseignants adhérents du parti à Yamoussoukro. Cette action s'inscrit dans le cadre de ses tournées de mobilisation qu'il a entamées depuis plusieurs mois. De l'autre côté, Charles Blé Goudé et Guillaume Soro continuent toujours de déclarer leurs candidatures malgré l'épée de Damoclès de Dame Justice qui plane sur leur tête. Obtiendront-ils l'acquiescement ? Dans tous les cas, ils sont déterminés à jouer un rôle majeur lors de ces présidentielles qui s'annoncent mouvementées.

Pendant ce temps, la condamnation à 10 ans de prison de deux proches de Laurent Gbagbo a marqué l'actualité de ce mois de février. Damana Pickass, le 2ème vice-président du parti, le PPA-CI et un de ses camarades, ont été poursuivis en justice pour des faits liés à l'atteinte à la défense nationale en raison de divers actes graves pouvant menacer le pouvoir. Pour leurs souteneurs, cette arrestation est tout simplement un "procès politique". A en croire un de leurs avocats, "Ceux que l'on condamne ici sont des proches, de fidèles lieutenants de Laurent Gbagbo... Les élections, c'est pour bientôt !". Cette décision de justice est de nature à raviver le climat politique jusque-là assez tendu.

Après des mois de pourparlers entre Paris et Yamoussoukro, la France a finalement rétrocédé la base militaire à la Côte d'Ivoire. C'est l'aboutissement d'un processus de renforcement de l'autonomie de la Côte d'Ivoire en matière de défense, comme l'avait si bien annoncé Alassane Ouattara lors de son discours de nouvel an. Ainsi, le 20 février dernier, la 43ème Bataillon d'infanterie et de marine a été officiellement rebaptisée "camp Ouattara Thomas d'Aquin Ouattara" comme nous l'annoncions lors de notre numéro de janvier. Rappelons que cette base était occupée par l'ancienne colonie depuis un demi-siècle. Cette affaire remet à jour la question de la souveraineté militaire en Afrique. Les autorités du pays et leurs partenaires sont toujours dans la logique de lutte contre le terrorisme qui continue de semer la terreur dans le Sahel et progresse vers les pays côtiers. Profitant de cette cérémonie de baptême du nouveau camp militaire à Abidjan, Sébastien Lecornu a tenu à rappeler que le terrorisme n'a pas disparu en Côte d'Ivoire, il aurait migré vers les réseaux sociaux. Rappelons que la France reste toujours en Côte d'Ivoire sous une autre forme.

Dans la même veine, la Côte d'Ivoire a renforcé son dispositif juridique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En effet, le Groupe de Surveillance financière (GSF) a été créé par décret présidentiel dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. La lecture du communiqué du conseil des ministres du 12 février dernier fait état d'un "...déploiement des autorités de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme tel que prévu par l'ordonnance du 30 mars 2022 déterminant le régime des sanctions administratives applicables en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive" (Porte-parole).

Pendant ce temps, la tension diplomatique entre Abidjan et Ouagadougou continue de monter au créneau au courant de ce mois. Pour cause, la rumeur de l'arrestation de 18 soldats ivoiriens sur sol burkinabè, qui alimente davantage les polémiques.

De l'autre côté, l'affaire portant sur l'attentat de Grand-Bassam a marqué l'actualité de ce mois en Côte d'Ivoire. Pour rappel, le 13 mars 2016, le pays a été le théâtre d'un attentat meurtrier qui a semé le chaos pendant un moment. Lors du procès ouvert le 3 février dernier, les juges de la Cour d'Appel d'Abidjan ont reconnus coupables en appel d'actes terroristes 4 hommes qui ont été condamnés à perpétuité.

GAMBIE

Quand le « retour de Jammeh » trouble la fête de l'indépendance

Le 18 février dernier, la Gambie a célébré son 60ème jour de l'Indépendance sous le thème « Marcher ensemble pour l'autosuffisance et le développement national ». Cette commémoration a été fêtée en grande pompe avec plusieurs chefs d'Etat de la sous-région qui ont honoré de leur présence dont le président sénégalais Bassirou Diomaye Faye et le président bissau-guinéen Umaro Sissoko Embaló, tous deux invités d'honneur.

Dans son discours, le président Adama Barrow a mis l'accent sur l'importance de l'autonomie, de l'unité et du développement national. Il a aussi évoqué les avancées significatives du pays sous sa présidence telles que la liberté d'expression, la liberté d'association et la paix. Toutefois, d'autres secteurs D'autre secteur néanmoins restent à améliorer, parmi lesquels la lutte contre la corruption, le manque de transparence dans la gestion des ressources publiques et l'absence de poursuite qui menace la stabilité et le développement durable du pays. Cette cérémonie a été ponctuée par un dialogue national sur l'identité gambienne, abordant aussi bien son paysage politique que d'autres domaines d'intérêt national.

Par ailleurs, coup de bluff ou réelle intention ? C'est la question que tout le monde se pose après les déclarations de l'ex président Yahya Jammeh qui, par le billet d'un audio à destination de ses partisans de l'Alliance patriotique pour la réorientation et la construction (APRC), se dit prêt à « reprendre la tête de de son parti politique et à ne plus la confier à personne » avant d'ajouter « Que cela plaise ou non, par la grâce d'Allah, je reviens ! ».

Des propos qui sèment toutefois une certaine confusion quand on sait qu'il est sous le coup de plusieurs plaintes et que la CEDEAO à approuver en fin d'année dernière la création d'un tribunal spécial à Banjul, notamment pour des exécutions extrajudiciaires, des arrestations arbitraires et des disparitions forcées d'opposants politiques à l'aide d'escadrons de la mort. A cette menace il a répondu « Que ceux qui menacent de me mettre en prison attendent que j'arrive. Le jour où il faudra rendre des comptes approche, et ce jour-là, on règlera les comptes ». Viendra-t-il ou ne viendra-il pas ?

GUINÉE

Un boulevard ouvert pour Doumbouya pour la présidentielle ?

Depuis plus d'une année, les organisations de défense des droits de l'homme n'ont cessé de dénoncer les intimidations, les enlèvements et les disparitions forcées envers les acteurs de la société civile, pour la plupart membres du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC). Le dernier enlèvement a concerné le coordinateur du forum des forces sociales de Guinée, retrouvé quelques heures plus tard, abandonné par ses ravisseurs dans un « état critique » selon ses avocats. Cette restriction de l'espace civique guinéen fait suite à la volonté soupçonnée du régime de transition de vouloir rester au pouvoir après le coup d'état de 2021. Alors que les autorités de la transition avaient laissé entendre un retour à l'ordre constitutionnel à la fin du délai de transition accordé, le discours est devenu tout autre. Au moment où les manifestations politiques sont interdites pour l'opposition, les partisans et mouvements de soutien au président de transition se mobilisent pour promouvoir sa candidature pour la prochaine élection présidentielle.

Pendant ce temps, les principaux partis de l'opposition sont dans la tourmente. Alors que l'Union des forces démocratiques de la Guinée (UFDG) avait annoncé la tenue de son congrès au courant du mois d'avril.

Il y a quelques jours, le Cercle des amis de Gaoul (CERAG- UFDG), mouvement affilié à l'UFDG et soutien du porte-parole du gouvernement et ministre des Transports du régime actuel en Guinée et par ailleurs, membre de l'UFDG, a annoncé son congrès national, qui se tiendra une semaine avant la date officielle du congrès annoncé par le parti (UFDG). Derrière ces annonces, se cachent une bataille de leadership entre Cellou Dalein Diallo, opposant et président en exile de l'UFDG et Ousmane Gaoul Diallo, candidat à la présidence du parti et ministre dans le gouvernement de transition qui dirige la Guinée. Dans les rangs du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), le mutisme est total depuis la chute d'Alpha Condé pendant que, certaines ténors de l'ancien parti au pouvoir font face à la justice guinéenne sur fond de détournement de deniers publics, enrichissement illicite et de blanchiment de capitaux. Du côté de l'Union des forces républicaines (UFR), la dernière prise de parole de son président, lui aussi en exile, remonte en début d'année. Pour rappel, il réagissait à la suite des déclarations du Président de la transition lors de son discours de Nouvel An.

MAURITANIE

Entre protestations du secteur éducatif et ouverture diplomatique

Des mouvements d'humeur du secteur de l'éducation ont rythmé une bonne partie de l'actualité. D'abord, les enseignants ont prévu des manifestations de douze syndicats de l'éducation prévues à partir 12 février - et annoncées dès le 10 janvier - et qui ont effectivement eu lieu. Parmi les revendications des enseignants : l'augmentation des salaires, un logement décent, le versement aux prestataires de services éducatifs, l'indemnité de craie, l'amélioration de la situation des agents contractuels, etc. Puis, ce fut au tour des étudiants. À l'origine, en septembre 2024, la décision du gouvernement de ne plus accorder de bourses à l'étranger aux nouveaux bacheliers. Le 25 février, le Syndicat National des Étudiants de Mauritanie (SNEM) a annoncé l'arrêt général des cours, eu égard à la situation de l'attribution des bourses. « Nous avons déployé nos équipes dans les différents instituts et facultés de l'Université de Nouakchott pour manifester notre amertume vis-à-vis de cette décision prise par le ministère de l'Enseignement Supérieur », indique un communiqué du syndicat. Deux jours plus tard, l'Université de Nouakchott a communiqué la suspension jusqu'à nouvel ordre des élections des délégués des étudiants au sein des conseils des établissements universitaires. La raison brandie : des actes de « violence et de vandalisme » -selon les mots de l'Université - qui auraient conduit à la perturbation du processus électoral dans nombre de bureaux de vote.

D'un autre côté, les étudiants mauritaniens au Maroc ont également exprimé leur mécontentement contre la réduction de leurs bourses. En effet, l'Union des étudiants et stagiaires mauritaniens au Maroc a organisé le 24 février une manifestation devant l'Ambassade de Mauritanie à Rabat. L'Union a rejeté toutes « mesures visant à réduire ou à compromettre la bourse » en appelant par la même occasion les étudiants mauritaniens à l'étranger « à se préparer à des options d'escalade pour la défense des droits légitimes et la protection des acquis ».

Rapprochements avec le Maroc

Dans le sillage du renforcement de leur partenariat stratégique, la Mauritanie et le Maroc ont signé le 5 février un accord d'interconnexion électrique. Cet accord qui vise à accroître la sécurité énergétique des deux pays et favoriser leur intégration économique, se veut être comme une réponse aux défis de distribution énergétique en Afrique de l'Ouest. De plus, les deux pays ont annoncé en fin de mois, l'ouverture d'un nouveau poste frontière terrestre à l'est du Maroc. Une nouvelle qui fait grincer des dents du côté du Front Polisario qui estime qu'il s'agit d'une manière pour la Mauritanie, de reconnaître la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. Pour le royaume, cet acte qui s'inscrit dans le projet « Initiative Atlantique », a pour but d'ouvrir un accès à l'Atlantique aux États du Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad).

De même, la Mauritanie poursuit son rapprochement économique avec l'Algérie qui s'est, cette fois-ci, matérialisé par la signature de neuf accords d'exportation. Ils concernent les produits agricoles, les matériaux de construction, l'électroménager, les détergents et équipements électriques et les produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.

À l'interne, la justice mauritanienne a requis vingt ans de prison en appel pour l'ex-président Ould Abdel Aziz. Président du pays de 2008 à 2019, il est accusé de « trafic d'influence », « blanchiment », « abus de confiance » et « enrichissement illicite ». Il avait été condamné en première instance à cinq ans de prison en décembre 2023. Par ailleurs, une enquête du média français Off Investigation, a révélé une affaire de « 22 millions d'euros d'aide française au développement dilapidés ». Selon le média d'investigation, cette somme déversée par l'Agence française de développement (AFD) dans un projet visant à développer l'accès à l'eau potable dans le pays « s'est transformé en fiasco et aurait surtout enrichi de puissants alliés de Paris dans la région. »

Drame migratoire persistant

En début de mois, quinze migrants clandestins dont un Mauritanien, ont été retrouvés morts dans une embarcation aux larges de la ville de Nouadhibou (nord-ouest du pays). Selon les autorités de la ville, l'embarcation transportait 39 migrants, dont neuf morts et dix dans un état critique, qui ont été transportés à l'hôpital par le Croissant-Rouge mauritanien. Les rescapés sont sénégalais et maliens. Le 12 février, le média Dakar Actu a rapporté qu'un bateau parti de Mauritanie a chaviré en mer. À ce moment, les sources espagnoles faisaient état de 78 personnes secourues, dont 10 femmes et un bébé, un corps sans vie récupéré et transféré sur l'île de Hierro et deux personnes portées disparues.

MALI

Défis sécuritaires persistants et dissensus national

Vendredi 10 février, au soir, des djihadistes présumés ont attaqué un convoi de véhicules civils escortés par l'armée malienne et des mercenaires du groupe russe Wagner dans le nord du pays. L'attaque a visé le village de Kobé, à trente-cinq kilomètres de Gao. Selon le bilan d'opérations de ratissage effectuées par l'armée « dix-neuf corps de terroristes abandonnés » ont été retrouvés. D'après l'Agence France Presse (AFP), une source d'une ONG locale a établi un bilan de « trente-deux morts civils et militaires. ». Du côté de l'armée malienne, l'on parle de 25 civils tués et 13 blessés. À en croire le témoignage d'un responsable local recueilli par RFI, « les passagers du convoi étaient principalement des orpailleurs – dont certains étaient étrangers – qui se rendaient sur un site proche de la mine d'or artisanale d'Intahaka, proche du Niger. » À la suite du drame, le 10 février, les transporteurs de Gao se sont mis en grève pour dénoncer l'insécurité permanente dans la région, demandant une meilleure sécurisation de l'axe Ansongo-Gao. Une semaine plus tard, les 16 et 17 février, l'armée malienne, avec le groupe Wagner à ses côtés, a mené une série d'opérations dans les régions de Kidal et Gao. Au cours de celles-ci, sept rebelles indépendantistes du Front de Libération de l'Azawad, ont été tués, d'après RFI, qui mentionne également la mort de 28 civils après ces opérations.

Quelques jours avant, le 12 février, c'est dans le village de Berta -situé dans l'interfleuve du cercle de Macina - de la région de Ségou que seize personnes ont péri dans une attaque terroriste attribuée à la Katiba Macina du Jnim, le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans. Par ailleurs, le blocus djihadiste du Jnim sur la ville de Léré se trouvant sur un axe reliant les régions de Ségou et Tombouctou, a été levé. Elle était sous embargo depuis près de deux mois. Pendant ce temps, un même blocus existe depuis près d'un an dans le village de Diosso à Ségou.

Retour avorté de l'Imam Dicko

Vivant depuis décembre 2023 en Algérie, le retour de l'influent leader politico-religieux et ex président du Haut conseil islamique du Mali, Mahmoud Dicko était en principe prévu pour le 14 février. Finalement, il n'y a pas encore de retour de l'Imam Dicko en terre malienne. Pour cause, craignant des perturbations possibles en raison des attroupements des soutiens de l'Imam, le gouvernement a déployé un important dispositif sécuritaire à Bamako. « L'objectif est d'éviter tout débordement », déclare-t-on chez les forces de sécurité pendant que les soutiens du religieux affirment avoir annulé sa venue pour « [refuser] d'offrir un prétexte à une quelconque confrontation. »

Un contexte d'autant plus tendu que le 5 février, un proche de l'Imam Dicko, Daouda Magassa a été enlevé par la Sécurité d'État et est désormais détenu à Bamako. Pour rappel, Daouda est le chargé des questions religieuses au sein de la CMAS, la Coordination des Mouvements, Associations et Sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko et, par ailleurs, l'un des porte-paroles de la commission de retour de l'imam. Ce faisant, dix partisans de l'Imam Dicko ont été placés sous mandat de dépôt le 17 février. Ils sont accusés d'« attroupement illicite » le 14 février, jour du supposé retour de l'influent imam. Parmi eux, une personne âgée, qui a finalement été libérée.

Discordances politiques

Entamés en juillet 2024, les travaux de la commission de rédaction de la « charte nationale pour la paix et la réconciliation » suivent leurs cours. Cette charte vise à produire les bases d'une paix durable et à promouvoir la cohésion nationale dans un pays marqué par plus d'une décennie de violences. La charte est critiquée par certains pour ce qu'ils estiment être un manque d'inclusivité. Le 17 février, la Commission de travail a initié une série de consultations à Bamako. Mais des acteurs qui peuvent paraître importants, à l'instar du Front de libération de l'Azawad (FLA) et les personnalités telles que Amadou Koufa et Iyad Ag Ghaly, ne participent pas à ces consultations.

De plus, plus de 200 partis politiques sur environ 500 ont boycotté les rencontres avec la commission.

Autre preuve du dissensus national en cours, l'ex-premier ministre de la transition Choguel Maïga – limogé en novembre dernier – s'est fendu de nouvelles critiques contre le pouvoir. Lors d'une conférence de presse le 22 février à Bamako, Choguel Maïga a affirmé que le pouvoir a sonné « définitivement le glas du pacte d'honneur du 24 mai 2021 [avec] le M5-RFP », sa formation politique. « La rupture est consommée (...) Une sorte de spectre de confusion et d'amalgames plane sur la Transition. », a-t-il poursuivi.

Fort de ces développements, le gouvernement de transition a officiellement lancé le 11 février, le programme DDR-1 « Désarmement, Démobilisation, Réinsertion ». Commencé dans le cadre de l'accord de paix d'Alger en 2015, ce programme vise la réintégration, au sein de l'armée, des combattants de groupes armés du nord et du centre. Selon les autorités maliennes, ce sont 2 000 ex-combattants qui vont être réintégrés en tant que soldats de 2ème classe, en plus de la réinsertion socio-économique de 1 000 autres, en l'occurrence ceux du mécanisme opérationnel de coordination.

NIGER

Après les Assises Nationales, la tentation autoritaire ?

L'actualité politique du Niger au courant du mois de février a été marquée par la tenue, dans la capitale, des Assises nationales du 15 au 19 février pour discuter autour de la durée de la transition entre autres sujets. Ainsi, le Général Tiani s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un avant-projet de la Charte de la transition, document fondamental pour la structuration du processus de transition politique. Une commission ad hoc a été créée en vue de formuler, in fine, des recommandations opérationnelles, allant dans le sens d'accompagner les autorités politiques dans le cadre de la transition. Rappelons que ces assises ont été annoncées dès les premiers jours de la prise du pouvoir par les militaires sous la houlette de Tiani. Au sortir des discussions, il semble ressortir que les participants veulent une transition de longue durée pour permettre au chef de l'Etat de mettre en œuvre ces réformes. D'après la rapporteure générale, les principales propositions tournent autour de "Dissoudre les partis politiques existants et élaborer une nouvelle Constitution et une amnistie aux auteurs du coup d'État".

Ainsi, les 716 "assisards" venus de tout le pays ont proposé au Président du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie du Niger, à travers ce qu'ils ont appelé "charte de la refondation", un mandat de cinq ans à la tête de l'État renouvelable et qu'il adopte le titre de Président de la République.

Parallèlement, la dissolution des 172 partis a été proposée aux participants, ce qui a semé la polémique au sein de l'opinion. S'il est vrai que la décision est décriée par certains, d'autres l'approuvent. D'après le journaliste Sedik Abba, "..les gens sont déçus des partis politiques actuels et craignent que si on refait avec les mêmes acteurs et les mêmes structures politiques, on va se retrouver encore dans quelques années à revivre les mêmes expériences". Le chef de l'Etat s'est engagé, pour sa part, à mettre en œuvre ces recommandations fortes issues des discussions de la conclave. A l'en croire, "Ces résultats sont aussi le fruit d'un travail collectif de l'ensemble des forces vives de la nation, dont nous avons toutes les raisons de penser qu'ils ont acquis l'adhésion de notre peuple souverain".

La situation sécuritaire au Niger n'est toujours pas revenue au calme. Durant ce mois, des attaques terroristes ont été enregistrées notamment au niveau de la zone des trois frontières dans la région de Tillabéri. Au début de ce mois, le pays a fait l'objet d'une embuscade qui a causé la mort de 10 hommes du côté de l'armée nigérienne. Les assaillants ont finalement réussi à se fondre dans la nature après leur exaction. D'après une source, "C'est au cours de l'opération qu'un groupe de criminels a tendu une embuscade au détachement des forces de sécurité intérieure qui a entraîné la perte de dix de nos soldats".

Rappelons qu'en décembre, près de la même zone, une dizaine de soldats ont été tués par des hommes armés non identifiés. Ce qui pose un réel problème de sécurité au niveau de cette partie du pays.

Au courant du mois de février, les forces armées du Niger et du Burkina Faso ont mené plusieurs opérations de sécurisation, en particulier au niveau des frontières, en vue d'intensifier la lutte contre le terrorisme qui y sévit. En effet, le 16 février dernier, elles ont pu neutraliser plusieurs terroristes et démanteler plusieurs des plots logistiques au bord du fleuve. Ce ratissage s'inscrit dans le cadre de l'opération conjointe dénommée "Sudu Lugdu" pour mieux sécuriser les zones comprises entre Kantchari (Burkina Faso) et Tamou (Niger) en proie à un terrorisme massif.

Depuis près de 10 ans, cette zone subit des attaques terroristes meurtrières.

L'actualité a également été marquée par l'arrestation du chef rebelle nigérien Mahamoud Sallah, soutien de Mohamed Bazoum. En effet, le leader du Front patriotique de libération a été cueilli par des éléments de l'unité 87 de l'Armée nationale libyenne, le 23 février dernier dans le sud de la Libye. Pour rappel, il a revendiqué le sabotage d'un oléoduc pétrolier entre le Niger et le Bénin.

NIGERIA

Le Nigeria à l'épreuve des crises multifformes ?

Au Nigeria, à l'entame du mois de février, un réseau d'escroquerie d'envergure exploite des jeunes de nationalité ivoirienne en quête d'un avenir meilleur. Attirés par la promesse d'un départ vers l'Europe, de nombreux jeunes se laissent convaincre de verser des sommes allant de 500 000 à 3 millions de francs CFA pour voyager. Une fois arrivés au Nigeria, leurs documents sont confisqués, et tout contact avec leurs proches est rompu, les laissant dans une situation de grande précarité.

Face à l'ampleur du phénomène, l'ambassade de Côte d'Ivoire à Abuja a adressé un courrier au ministre ivoirien des affaires étrangères pour alerter sur cette situation et venir en aide aux victimes. D'ailleurs, la police nigériane, en début du mois, avait interpellé 110 ivoiriens en situation irrégulière, soupçonnés d'être impliqués dans un système d'arnaque pyramidale. Parmi eux, une cinquantaine ont été rapatriés vers la Côte d'Ivoire, pour des motifs avancés par Abuja estimant qu'ils avaient pénétré illégalement sur le territoire.

Mais cette affaire s'inscrit dans un contexte plus large : le Nigeria est devenu un véritable épicode de la cybercriminalité et attire des réseaux internationaux aux ramifications complexes. Le 3 février 2025, la justice nigériane a ainsi jugé presque quarante étrangers accusés d'appartenir à une organisation spécialisée dans l'escroquerie en ligne.

Arrêtés mi-décembre par l'Agence nationale anticorruption, ces suspects principalement originaires de Chine, des Philippines, du Pakistan et d'Indonésie, sont poursuivis pour cyberterrorisme, usurpation d'identité et détention de faux documents. Selon l'enquête, ils auraient recruté et employé clandestinement des nigériens pour mener à bien leurs activités frauduleuses, représentant une menace pour la stabilité économique et sécuritaire du pays.

Entre insécurité, tensions politiques et urgence humanitaire

Pendant que les autorités luttent contre cette criminalité grandissante, une autre tragédie a secoué le Nigeria. Le 5 février, un incendie s'est déclaré dans une école islamique du district de Kaura Namoda, dans l'État de Zamfara, au nord-ouest du pays. L'établissement accueillait une centaine d'enfants au moment du drame, et au moins dix-sept (17) d'entre eux ont perdu la vie, selon l'Agence nationale d'intervention d'urgence. Si l'origine exacte du sinistre reste à déterminer, les premières investigations indiquent qu'il aurait été provoqué par un stock de bâtonnets d'hygiène bucco-dentaire, appelés localement « Kara », entreposés à proximité de l'école.

En réaction, le président Bola Tinubu a présenté ses condoléances aux familles endeuillées et exhorté les établissements scolaires à renforcer la sécurité des enfants. Mais cet incident met surtout en lumière la fragilité du système éducatif nigérian. Déjà confronté à de multiples défis, il doit faire face à une insécurité persistante qui alimente la peur des parents et favorise la déscolarisation. Selon l'UNICEF, près de 18,3 millions d'enfants nigériens ne sont pas scolarisés, un chiffre alarmant dans un pays où l'éducation est un enjeu crucial pour l'avenir.

Parallèlement à cette situation d'insécurité, la tension politique s'intensifie. Le 7 février 2025, plusieurs députés nigériens ont lancé un appel en faveur de la libération de Nnamdi Kanu, leader du Peuple indigène du Biafra (IPOB), emprisonné depuis 2021 et accusé de terrorisme. Fondateur de ce mouvement séparatiste, Kanu est une figure centrale des revendications indépendantistes dans le sud-est du pays. Sa détention continue d'attiser les tensions et d'alimenter un climat d'instabilité. Dans ce contexte, le président du comité parlementaire chargé du développement régional a déclaré que sa libération constituerait « un premier pas vers la paix et la stabilité ».

Cependant, les violences ne faiblissent pas : des manifestations et des villes mortes sont régulièrement organisées, tandis que les accusations mutuelles entre le gouvernement fédéral et l'IPOB se multiplient, chacun imputant à l'autre la responsabilité des attaques et des enlèvements qui secouent la région.

Enfin, sur le plan humanitaire, les autorités nigérianes tentent de limiter les dégâts causés par une autre situation d'urgence. Le 14 février 2025, le Parlement a approuvé une enveloppe budgétaire supplémentaire de 200 millions de dollars pour renforcer le secteur de la santé. Une décision prise en réaction à la suspension, pour une durée de 90 jours, du financement de l'USAID par l'administration américaine.

Si cette initiative vise à combler le vide laissé par l'absence de soutien financier des États-Unis, elle ne suffira peut-être pas à compenser l'impact de cette suspension sur d'autres secteurs. En particulier, l'aide humanitaire dans le nord-est du pays risque d'en souffrir, alors même que cette région est en proie à une insurrection djihadiste depuis 2009. Privées d'une assistance cruciale, des milliers de personnes déplacées pourraient se retrouver dans une situation encore plus précaire.

SENEGAL

Vers des mesures d'austérité ?

Lors d'un passage sur le plateau de l'émission Point de vue de la télévision nationale, le ministre secrétaire général du gouvernement du Sénégal Ahmadou Al Aminou Lô, se veut transparent : la situation socio-économique du pays n'est pas au beau fixe. Pour redresser cette mauvaise pente, « il faut un plan social juste en ramenant les choses à leur juste proportion [et se] serrer la ceinture (...) à commencer par l'État », préconise-t-il. « Ce ne sont pas des licenciements (...) le gouvernement n'a aucune marge (...) l'État s'est engagé à rendre la vie moins difficile », tente-t-il de tempérer en second lieu. L'autre annonce importante est la suppression d'agences de l'État pour alléger les comptes et la suppression des subventions du prix de l'électricité pour les industries et les plus riches. Le Sénégal « ne peut pas s'endetter plus », il ne « reste que l'arme fiscale », a justifié Ahmadou Al Aminou Lo.

Dans la foulée, les syndicats se sont mis en ordre de bataille, déplorant le manque de dialogue du gouvernement à leur égard. Face aux menaces de grèves brandies, le gouvernement s'est employé à calmer la situation. Lors d'une rencontre le 27 février entre les syndicats et le premier ministre Ousmane Sonko, ce dernier les a exhortés à « mettre de côté pendant un temps les grèves et manifestations », le temps que le gouvernement parvienne à redresser la situation économique du pays. « Personne ne souhaite la confrontation sociale, parce que personne n'y gagne.

Nous devons tous éviter de nous pousser mutuellement vers la radicalisation », a déclaré le premier ministre sénégalais. Aboutir à un « pacte de dialogue social » selon ses mots, est déterminant. « Tout le système social, la protection des travailleurs, le nouveau Code du travail, la justice et l'équité dans les systèmes de rémunération, on va y travailler ensemble. Mais ça se construit, ça ne tombe pas du ciel. Et ça, nous voulons le faire en toute transparence », a expliqué le premier ministre.

Une reddition effective des comptes

Cheval de bataille du régime bien avant son accession au pouvoir, la reddition des comptes tant annoncée suit son cours. Très attendu, le rapport de la Cour des comptes – publié le 12 février – a fait les choux gras de l'opinion publique. Selon le document qui rend compte de la gestion économique entre 2019 et mars 2024, le Sénégal est endetté à plus de 18 000 milliards. « L'encours total de la dette de l'administration centrale budgétaire s'élève à 18 558,91 milliards de francs CFA au 31 décembre 2023, et représente 99,67 % du PIB », renseigne le rapport. Un taux « supérieur » à celui annoncé par l'ex-régime au pouvoir. Ce faisant, le déficit déclaré par le précédent régime est inférieur à celui établi par la Cour des comptes. Pour l'année 2023, la Cour a calculé un déficit de 12,3 %, contre 4,9 % annoncés.

Par ailleurs, le rapport pointe également une manifeste gabegie financière. Au nombre des manquements en termes de gestion des fonds publics figure des transactions nébuleuses et opaques, des dépenses autorisées en dehors du circuit du Trésor public avec la création de comptes spéciaux, etc. Dans ce sillage, le ministre de la Justice a annoncé l'ouverture de nouvelles enquêtes pour élucider les faits dévoilés dans le rapport. Naturellement, les yeux sont rivés sur les ténors du précédent régime, en particulier l'ex président Macky Sall qui vit désormais au Maroc. « C'est un procédé politique. Nous avons toujours travaillé en toute transparence (...) Je n'ai peur de rien, ils peuvent me poursuivre s'ils veulent », a-t-il réagi, quelques jours après ces révélations. « Inévitablement, il [Macky Sall] fera face à la justice. Il est le premier responsable d'actes extrêmement graves qui ont été posés (...) Il ne peut pas échapper à la justice parce que c'est lui qui était derrière tout ça », a affirmé pour sa part le 28 février sur la RFM, le porte-parole du gouvernement sénégalais Moustapha Ndjekk Sarré. En outre, au tout début de mars, une inter-commission a planché sur un projet de loi qui permettrait aux détenus au Sénégal ou au Maroc, de purger leurs peines dans l'un des deux pays. Par ailleurs, au sortir d'une visite d'une dizaine de jours au Sénégal, la rapporteure spéciale de l'ONU sur la torture, Alice Jill Edwards, a constaté une surpopulation carcérale « dramatique et inhumaine (...) une poudrière qui pourrait exploser à tout moment. »

Des perspectives de stabilité

Nouveau pas dans le processus de paix en Casamance. Le 23 février, le premier ministre Ousmane Sonko a signé en Guinée-Bissau, un protocole d'accord de paix avec l'une des factions du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC). Mis en œuvre sous la médiation du président Umaro Sissoco Embaló, ce nouveau protocole s'inscrit dans le cadre du Plan Diomaye pour la Casamance, lancé en janvier dans le but annoncé de promouvoir le développement de la région.

Parallèlement, les premières retombées financières de la vente du pétrole sénégalais ont été communiquées. Selon l'entreprise Woodside qui extrait l'or noir de Sangomar, pour l'année 2024, la production du pays s'est élevée au quatrième trimestre à plus 13,3 millions de barils de brut produits en 2024 dont 12,9 millions de barils déjà vendus. Recette totale : plus de 595,5 milliards de francs CFA. Selon l'économiste et secrétaire permanent du Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz, Cheikh Khadim Bamba Diagne, la part du Sénégal dans cette manne planche à moins de 70 milliards de FCFA.

TCHAD

Le parti au pouvoir, maître du jeu

Après les législatives où le Mouvement patriotique du salut (MPS) – parti au pouvoir – avait obtenu la majorité absolue des sièges du Parlement, on note un nouveau raz-de-marée pour les sénatoriales, par le parti dirigé par le président Mahamat Déby. Selon les résultats provisoires des sénatoriales publiés le 25 février par l'Agence nationale de gestion des élections (ANGE), le MPS a remporté 45 des 46 sièges électifs. Le siège restant, est revenu au président du Rassemblement national des démocrates tchadiens (RNDT-Le Réveil), Pahimi Padacké Albert, candidat à la présidentielle de mai 2024. Ce faisant, le premier ministre Allamaye Halina, reconduit à son poste après avoir démissionné, a dévoilé un nouveau gouvernement. Au nombre des changements les plus saillants, Abdoulaye Sabre Fadoul remplace au ministère des Affaires étrangères, Abderaman Koulamallah, ex chef de la diplomatie et porte-parole du gouvernement. De plus, Aziz Mahamat récemment nommé secrétaire général du MPS quitte le ministère des Infrastructures. En outre, on enregistre l'arrivée de Youssouf Tom à la tête du ministère de la Justice, jadis contrôleur général de l'Autorité indépendante de lutte contre la corruption.

En parallèle, même si les attaques terroristes semblent connaître un relatif temps de pause, les communautés vivant

dans les zones touchées continuent de faire face quotidiennement aux répercussions multi-dimensionnelles de la crise sécuritaire. Parmi celles-ci, figure une problématique non moins importante à savoir la santé communautaire. C'est dans ce sillage que le ministère de la Santé publique et de la Prévention a organisé du 11 au 14 février à N'Djamena le premier forum national sur la Santé communautaire placé sous le thème « Redynamisation de la santé communautaire au Tchad : défis et perspectives ». Ce creuset fut l'occasion pour les acteurs de la santé publique d'échanger sur les défis en présence et d'identifier des pistes de solutions pour améliorer les infrastructures sanitaires et garantir un accès équitable aux soins, en l'occurrence dans les zones rurales et reculées. Parallèlement, la crise humanitaire à l'est du pays sévit de plus belle. Dans un rapport publié le 3 février, l'Unicef indique que la situation humanitaire s'est particulièrement aggravée en 2024 en raison de l'afflux massif de réfugiés soudanais, d'épidémies et de l'insécurité alimentaire. Selon le document, depuis avril 2023, plus de 716 000 réfugiés soudanais ont fui vers le Tchad, en plus des 146 871 rapatriés tchadiens, s'ajoutant aux 410 000 réfugiés déjà présents dans la zone.

Affaire Yaya Dillo, un an sans réponse

Le 28 février 2024, l'opposant et cousin du président Mahamat Déby Itno, Yaya Dillo du Parti socialiste sans frontière (PSF), perdait la vie au cours d'un assaut mené par l'armée tchadienne contre le siège de son parti, le Parti socialiste sans frontière (PSF). Officiellement, il fut accusé d'avoir commandité l'assassinat du président de la Cour suprême. Son camp, lui, a aussitôt avancé la thèse d'un « assassinat » politique. Un an plus tard, l'enquête annoncée par le gouvernement n'a toujours rien donné de probant. Les militants du PSF portent deux revendications principales : des éclaircissements sur les circonstances du décès de Yaya Dillo et la libération du secrétaire général du parti, Gam Robert, détenu depuis six mois. « Concernant l'enquête annoncée par le gouvernement militaire sur son assassinat, à ce jour, elle reste sans suite. C'est une déclaration trompeuse, destinée à endormir la conscience de ceux qui se battent pour la justice de cette figure emblématique », à fustigé au micro de RFI, Allifa Youssouf Mahamat, coordonnateur général du PSF de la diaspora.

Du côté des autorités tchadiennes, l'on se contente d'assurer que la justice suit son cours et qu'une commission d'enquête est en préparation.

En outre, après le départ de la France partie, ce sont désormais quelques centaines d'anciens employés des bases militaires françaises, qui se retrouvent désormais en situation de précarité. Au Tchad, ce sont au total 402 anciens travailleurs des bases militaires de N'Djamena, d'Abéché et de Faya qui fustigent le mauvais paiement de leurs droits sociaux et le manque des mesures d'accompagnement après le départ de l'armée française. Lors d'une assemblée générale tenue le 3 février, ces ex-employés aux services sanitaires et de maintenance des bases françaises, demandent aux autorités tchadiennes, accompagnement financier et assistance pour une réinsertion professionnelle.

TOGO

Entre climat politique tendu et accalmie sécuritaire

Le Togo est officiellement entré dans sa cinquième République. L'élection des sénateurs vient entériner la nouvelle Constitution promulguée en mai et en même temps l'entrée en vigueur du régime parlementaire dans le pays. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a donné les résultats provisoires. Sur les 41 sièges à pourvoir, le parti présidentiel a remporté les 34 et les 7 autres sont détenus par une partie de l'opposition qui a participé à cette élection. Le reste de l'opposition a boycotté ce scrutin fustigeant ainsi « un maintien déguisé de Faure Gnassingbé au pouvoir avec la nouvelle Constitution », accusation réfutée par le parti au pouvoir par le biais du ministre de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social sur son compte X (Twitter). Le ministre soutient que : « Notre nouvelle Constitution favorisera l'assainissement et la rationalisation du paysage politique, en contribuant, pour dire les choses clairement, à l'extinction des micro-partis politiques, et de ce fait,

la réduction de la fragmentation du paysage politique togolais ». Le changement constitutionnel et de régime continuent de diviser la classe politique togolaise.

Sur le plan sécuritaire, le Togo est confronté à de récurrentes incursions terroristes dans la région des Savanes, frontalière au Burkina Faso. Ces menaces sécuritaires et les attaques perpétrées par les groupes terroristes avaient poussé le gouvernement togolais à déclarer l'état d'urgence sécuritaire dans cette partie du pays. Cette mesure instaurée en juin 2022 a pris fin depuis quelques semaines. Le gouvernement togolais a annoncé le prolongement de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes. Le motif avancé pour le maintien de l'état d'urgence est le « caractère alarmant, préoccupant et récurrent des menaces et atteintes graves perpétrées par les groupes terroristes dans la région des Savanes ». Toutefois, on note une nette accalmie des attaques terroristes dans la région, même si la situation humanitaire reste préoccupante.

Avec les contributions de :

Mbassa Thioune
Kensio Akpo
Adji Awa Samb
Babacar Diop
Sidy Dieng
Ahmed Tidiane Dia (stagiaire)

Design : Thiané Thiam

Sous la direction du Dr. Bakary Sambe

